

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 616**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance extraordinaire du 23 février 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 616 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 546 (RMH 450-2019) SUR LES
NUISANCES**

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 1^{er} mars 2026.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 FÉVRIER 2026.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière